

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 121 titulaires – 70 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 121 titulaires – 58 suppléants	<i>Conseillers présents : 77</i> <i>Dont suppléants : 2</i> <i>Absents excusés : 19</i> <i>Absents : 27</i>
--	---	--

Date de convocation : 18 février 2014.

Vote(s) pour : 77
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 24 février 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 34 : « Metz Métropole Développement » : attribution d'une subvention pour 2014 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,
Le Bureau entendu,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 13 octobre 2008 relative à la participation de Metz Métropole à la constitution de l'Association « Metz Métropole Développement »,

VU les statuts de l'Association « Metz Métropole Développement » adoptés par l'Assemblée Générale constitutive en date du 31 décembre 2008,

VU le projet de plan d'actions et de budget pour l'année 2014 de l'Association « Metz Métropole Développement », joints en annexe,

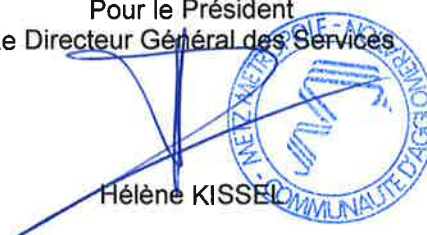
VU le Budget Primitif 2014,

CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de permettre à l'Association « Metz Métropole Développement » de remplir sa mission d'intérêt général,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 050 000 € à « Metz Métropole Développement ». Cette subvention est arrêtée au titre de son fonctionnement pour l'exercice 2014,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens pour le fonctionnement 2014 de l'Association « Metz Métropole Développement », jointe en annexe à la présente délibération, et tous documents relatifs à cette convention.

Pour extrait conforme
Metz, le 25 février 2014
Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

PREVISIONNEL BUDGET 2014

	Budget 2013	Budget 2014
Frais de personnel	980 000	1 000 000
Salaires + charges		
Autres frais de personnel		
Frais généraux	260 000	260 000
Loyers + charges	100 000	100 000
Fournitures + divers	120 000	120 000
Déplacements	40 000	40 000
Investissements	45 000	40 000
Matériel Informatique	15 000	20 000
Mobilier, agencement, show-room	30 000	20 000
Cotisations diverses	15 000	30 000
Promotion - Prospection	100 000	100 000
Salons et manifestations (Agrimax, franchise,...)	80 000	80 000
Fiches innovation, argumentaires sectoriels,...	20 000	20 000
Opérations de promotion territoriale	140 000	140 000
Etats Généraux du commerce	40 000	40 000
Loge FC Metz, Handball, Open de Moselle,...	100 000	100 000
Communication	179 840	215 000
Publications, lettres, newsletters, Technopôle Info.,...	75 000	110 000
Objets promotionnels	5 000	5 000
Site Internet	20 000	20 000
Insertions Presses spécialisées	79 840	80 000
Animation territoriale	35 000	44 000
Semaine de l'Industrie, Animations gourmandes,...	35 000	44 000
Etudes et recherche	143 000	120 000
Tableaux de bord économiques, agriculture péri-urbaine, BA128, Cité des Congrès,...	53 000	60 000
	90 000	60 000
TOTAL	1 897 840	1 949 000

Subvention MM Fonctionnement	1 078 704	1 078 704
Subvention Ville de Metz Fonctionnement	720 000	720 000
Total subventions MM + VdM	1 798 704	1 798 704
	-99 136	-150 296

PLAN D' ACTIONS PRÉVISIONNEL 2014

Au cours de l'année 2013, l'agence Metz Métropole Développement a accompagné de nombreux projets économiques structurants ainsi que les entreprises de l'agglomération messine.

Pour l'année 2014, Metz Métropole Développement souhaite solliciter la Ville de Metz et l'agglomération de Metz Métropole pour des subventions de fonctionnement qui permettront à l'agence de poursuivre et d'accompagner la concrétisation de nouveaux projets et de développer l'emploi sur Metz et les 39 autres communes de l'agglomération.

Les demandes de subventions de fonctionnement demandées en 2014 sont de 1 078 704 € à Metz Métropole et de 700 000 € à la Ville de Metz.

Afin de vous convaincre de nous accompagner dans l'ensemble de ces opérations, nous vous adressons ci-dessous le plan d'actions prévisionnel 2014 que nous souhaiterions développer en partenariat avec les équipes de la Ville de Metz et de Metz Métropole.

I - CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES À LA CRÉATION, AU MAINTIEN ET À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

ACCUEILLIR

- Accueil et ingénierie des projets d'entreprises en vue d'une implantation par rapport à l'offre territoriale (BA 128, Pôle Innovation Santé Mercy, Parc du Technopôle, Metz Nord Devant-les-Ponts, Sotrameuse, Grand Projet de Ville Metz Borny, Marly Belle Fontaine, quartier de l'amphithéâtre,...).
- Recherche de solutions immobilières pour les entreprises, expertise en lien avec les agences immobilières d'entreprises.

- Recherche de financements publics pour les projets des entrepreneurs et appui éventuel aux recrutements.

ANIMER ET ORGANISER

- Poursuite de l'animation de la filière relation client et participation à l'organisation des Trophées en 2014.
- Poursuite des réunions thématiques avec le Club VIATIS (filiale des centres relation-client).
- Sensibilisation au développement durable et plus particulièrement aux actions de diagnostic établies dans le Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole.
- Poursuite de l'animation, l'organisation et le suivi des groupes de travail (associations de zone et collectivités) pour notamment Metz Deux Fontaines, Ars-sur-Moselle ainsi que d'autres zones, le cas échéant.
- Etude envisagée pour la commune d'Ars-sur-Moselle pour le chiffrage des travaux sur la zone du Docteur Schweitzer.
- Etude envisagée pour la zone de Marly-Garennnes concernant la reconversion des friches.
- Mise en oeuvre d'un Observatoire de l'Immobilier.
- Coordination de l'organisation de la 4^{ème} édition des Animations Gourmandes. 5 à 6 dates devraient de nouveau être proposées en 2014 pour la promotion des producteurs agricoles locaux auprès des consommateurs.
- Poursuite de la relation et de la coordination du cycle de conférences thématiques de l'AmCham Alsace-Lorraine (avec l'appui du Cescom, Club Défi Export, Maison de l'Export, Conseil Général de la Moselle, association Lorraine-USA).

- Finalisation et transfert du dossier de l'Association de Préfiguration de la Cité des Congrès de Metz Métropole auprès de la SPL M3C.
- Dans le domaine du Mécénat, poursuite du travail engagé en 2013 en lien avec Metz Métropole.

SOUTENIR LA CREATION D'ENTREPRISE

- Mise en place d'un programme d'actions (jury de sélection, opération de sensibilisation) avec le Pôle Entrepreneuriat Etudiant Lorrain (PEEL) en partenariat avec la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole. Le PEEL a pour ambition de développer la culture entrepreneuriale auprès des étudiants.
- Poursuite du suivi et de l'animation du réseau des structures d'accompagnement à la création d'entreprise (Alexis Lorraine, ADIE, Incubateur Lorrain, Cap Entreprendre, Cohérence Projet, Réseau Entreprendre Lorraine, Lorraine Active).
- Accompagnement et suivis des projets dans le cadre du dispositif CitésLab (accueil, information et orientation des porteurs de projets). Interventions auprès des prescripteurs (mission locale, associations de quartier, AFPA, Maison de l'emploi, Pôle Emploi, comités de quartier...).
- Participation à la Journée Création d'Entreprise 2014 organisée par la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Moselle et organisation de deux ateliers/débats sur le thème de la création d'entreprise dans les quartiers de Woippy et Metz Nord.
- Promotion de la Maison de l'Entreprise auprès des porteurs de projets et du réseau des structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

II - PLACER L'INNOVATION AU CŒUR DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE

FAIRE ÉMERGER ET ACCOMPAGNER

- Rencontre directe et systématique avec les entreprises de l'agglomération pour détecter des projets d'innovation.
- Accompagnement des entreprises en identifiant des partenariats, des modes de financement pour assurer la réussite de projets innovants.
- Participation de Metz Métropole Développement au comité de projets ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques).

ANIMER LES ACTEURS ECONOMIQUES INNOVANTS

- Coordination et organisation du Techno-dating 2014 dans le cadre de la Semaine de l'Industrie.
- Renforcement du cycle de Rencontres « Grandes Ecoles-Entreprises ». Poursuite de l'action 2013 avec l'ENIM (Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz) et extension à GTL (Georgia Tech Lorraine), Arts et Métiers Paris Tech, Supélec (Ecole Supérieure d'Electricité), ESITC (Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de Construction). Cycle organisé en partenariat avec Moselle Développement et la CCIT de la Moselle (Chambre de Commerce d'Industrie et de Services Territoriale de la Moselle).
- Participation à la Fête des Lauréats en partenariat avec Entreprendre en Lorraine Nord.

STRUCTURER

- Structuration des filières innovantes et accompagnement de l'implantation de projets structurants pour le territoire.

Filière Matériaux IRT M2P

- ✓ Accompagnement pour la création et le financement par le Programme des Investissements d'Avenir. Poursuite du soutien en communication.
- ✓ Animation d'un « groupe de travail Immobilier » en vue de la construction d'un bâtiment dédié à l'IRT, échéance 2016.
- ✓ Etude de la programmation financière et juridique du bâtiment IRT.

- ✓ Assistance technique pour accompagner l'IRT dans la mise en œuvre de ses outils de communication et appui logistique sur les événements de promotion. Convention de partenariat.

Filière Santé-Autonomie

- ✓ Institut de l'Autonomie.
- ✓ Appui de Metz Métropole Développement à la démarche de sollicitation d'industriels pour alimenter l'institut en projets.

Filière numérique

- ✓ Mise en place et organisation de la filière sur le territoire (éco système, gestion immobilière, ingénierie financière)
- ✓ Participation à la réflexion pour la mise en œuvre de quartiers numériques dans le cadre de l'appel à projet national et du pacte lorrain.

Fablab

- ✓ Création et mise en place d'un lieu dédié pour le développement de l'innovation ouverte. Accompagnement des porteurs de projets et mise en relation d'entreprises complémentaires entre elles.

Logistique urbaine

- ✓ Poursuite de l'animation d'une action d'optimisation des flux d'approvisionnement du Centre Commercial Saint-Jacques.
- ✓ Suivi et finalisation de l'étude complémentaire de la logistique inverse sur le plateau piétonnier avec propositions de solutions à mettre en œuvre. Gestion et traitement des solutions proposées.

Agriculture périurbaine

- ✓ Poursuite, suivi et accompagnement des professionnels dans le cadre du développement de l'agriculture périurbaine.
- ✓ Poursuite de la coordination de projets répondant au développement d'un agro-biopôle sur la BA128.

PROMOUVOIR ET DÉTECTER

- Promotion des acteurs de l'innovation et des filières stratégiques dans l'optique de détection de projets d'implantation.
- Mise à jour des fiches argumentaires (compétences et moyens) des acteurs de l'innovation sur le territoire de Metz Métropole (entreprises, laboratoires, université, écoles).
- Promotion du territoire auprès des réseaux commerciaux des grands comptes de l'agglomération.
- Identification d'entreprises agricoles et agro-alimentaires susceptibles de s'implanter sur l'Agro-biopôle.
- Présence au salon AGRIMAX en partenariat avec Metz Métropole (salon de l'Agriculture du Grand Est), 4^{ème} édition en 2014.
- Organiser et animer des opérations filières avec les pays frontaliers.

III - FAIRE DU COMMERCE UN LEVIER D'ACTION FORT POUR LA MÉTROPOLE

MANAGER

- Soutien des commerces de proximité dans les quartiers en leur assurant un soutien technique et logistique (dans le cadre de leurs animations commerciales, de leurs demandes en matière de visibilité et accessibilité, ...).
- Accompagnement des commerces dans leur adaptation aux grands projets de la Ville de Metz et de Metz Métropole.
- Animation et dynamisation du tissu commercial avec la Fédération des commerçants :
 - ✓ suivi de la commission mixte avec les commerces et la Ville de Metz,
 - ✓ mise en scène commerciale du centre-ville (partenariat avec l'Opéra, les Musées de la Cour d'Or, le Centre Pompidou-Metz...),
 - ✓ promotion des dispositifs chèques parkings, chèques cadeaux et mobiWoom.

- ✓ optimisation des livraisons urbaines des commerces au centre-ville.
- Sensibilisation des commerçants à l'accueil des clients et à l'information par le biais des nouvelles technologies.
- Accompagnement des commerces pour la création d'un site Internet unique commerce en lien avec la Ville de Metz et la CCIT (Chambre de Commerce d'Industrie et de Services Territoriale de la Moselle).
- Suivi des commerçants après la mise en circulation de METTIS pour avoir leurs retours, taux de fréquentation, ...
- Poursuite du suivi du comité de pilotage composé de commerçants et d'hôteliers/restaurateurs pour développer le rayonnement et l'attractivité de Metz (Ville de Metz, Office de Tourisme, acteurs culturels).

ACCOMPAGNER LES PROJETS COMMERCIAUX

- Poursuite de l'accompagnement du Projet « Village Oxylane ».
- Promotion des zones commerciales existantes auprès des enseignes nationales : Boulevard de Trèves, Metzanine, Centre Saint-Jacques, Marly Belle Fontaine, Metz Borny, Quartier de l'amphithéâtre,...
- Fédération des promoteurs du « Quartier de l'Amphithéâtre ».
- Poursuite du suivi du projet « Grand Sud ».

DEVELOPPER L'URBANISME COMMERCIAL

- Étude et instruction des dossiers présentés en CDAC (Commission Départementale de l'Aménagement Commercial).
- Création et animation du groupe des commercialisateurs.
- Mise en place d'un observatoire du commerce.

- Etude envisagée sur le comptage des flux piétonniers.
- Etude du quartier Sainte Thérèse.
- Etude sur la circulation de la zone des Tanneurs.

PROMOUVOIR LE COMMERCE

- Suivi de la campagne de promotion auprès des enseignes innovantes pour différencier l'offre commerciale au centre-ville.

SOUTENIR LE SECTEUR DU TOURISME

- Mise en place, suivi et accompagnement d'actions dans le cadre du Schéma de Développement Touristique Local de la Ville de Metz et de ses déclinaisons en mode « projets ».
- Interlocuteur du Tourisme d'Affaires auprès de la Lorraine des Congrès et de la SPL M3C.
- Cité des Congrès : Poursuite de l'aide apportée à la mise en place de la SPL M3C, en 2013. Transfert du dossier au nouveau Directeur du projet « Cité des Congrès ».
- Référent auprès de l'Industrie Hôtelière (UPIHM).
- Suivi de l'observatoire national du Tourisme.

IV - COMMUNICATION ET PROMOTION TERRITORIALE

REALISER DES OUTILS DE COMMUNICATION

- Réalisation des Newsletters et flash infos de l'agence, Technopôles Info, plaquettes (commerce, opportunités foncières...) et documents divers (rapport d'activités, mise à jour des fiches argumentaires, ...).
- Réalisation du guide « S'installer à Metz ».

- Tableaux de bord économiques : réalisation de quatre tableaux de bord économiques trimestriels présentant les indicateurs commentés concernant l'emploi, la création d'entreprise, la construction, l'immobilier, le tourisme.
- Traductions en langues allemande et anglaise du site web et mise à niveau (réseaux sociaux, comptes Facebook et Twitter,..).
- Réalisation d'un film de trois minutes par zone pour pouvoir les présenter et les promouvoir lors des salons.

OBSERVER

- Initier des partenariats avec l'OT de la ville de Metz, l'Aguram pour partager sur le territoire communautaire des données à caractère économique dont le 'croisement' améliore la compréhension des enjeux, au-delà de la mutualisation des outils et des moyens.

PROMOUVOIR

- Organisation et présence sur les salons avec un stand au MAPIC (Marché International des Professionnels de l'Immobilier et du Commerce) et au SIMI, Salon International de l'Immobilier d'Entreprise. Affichage commun « Sillon Lorrain ».
- Participation au SIEC en 2014.
- Gestion des espaces publicitaires dans les supports économiques et présence lors de certains événements avec cible économique.

METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS

- L'agence poursuit le travail entrepris sur « l'étude barométrique des publics du Centre Pompidou-Metz », dans le cadre de la construction d'argumentaire et de chiffres clés, en particulier sur l'impact économique du Centre Pompidou-Metz en partenariat avec le Centre Pompidou-Metz.
- Partenariat avec l'Orchestre National de Lorraine à destination des cibles économiques et des décideurs.

ORGANISER DES MANIFESTATIONS À DESTINATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Présence notamment dans la loge du FC Metz, à l'OPEN de Moselle et à des soirées de Handball.

Ces événements permettent à Metz Métropole Développement d'organiser des rencontres thématiques et d'inviter des entreprises dans le cadre de la prospection, de l'accompagnement et du suivi des entreprises et de la mise en réseau des différents acteurs.

- Innovation Responsable en Lorraine, partenariat avec La Poste.
- Fête de la Mirabelle.

ÉVÉNEMENTIELS

ORGANISER DES

- Organisation des Etats Généraux du Commerce de Metz Métropole, 6^{ème} édition le 17 février 2014 (programme, organisation, communication et réalisation du livre de retranscription).
- Accompagnement des acteurs économiques locaux et nationaux pour la réalisation d'inaugurations ou de conférences de presse dans le cadre de leur implantation ou de développement local.
- Organisation de voyages de presse.

COMMUNIQUER EN DIRECTION DE LA PRESSE

- Réalisation de communiqués/dossiers de presse et organisation de points presse notamment sur la situation économique locale.



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE
ET
L'ASSOCIATION « METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT »

ANNEE 2014
=====

Entre

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par son Président en exercice, Jean-Luc BOHL, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2014, ci-après désignée par les termes « Metz Métropole »,

d'une part,

Et

L'Association « Metz Métropole Développement », représentée par son Président, Monsieur Thierry JEAN, agissant pour le compte de l'Association, ci-après désignée « Metz Métropole Développement »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Association « Metz Métropole Développement », régie par le Code Civil local, a pour objet la conduite d'études et d'actions de promotion et de développement économique.

Issue d'une volonté à laquelle adhèrent Metz Métropole et la Ville de Metz (membres fondateurs), l'Association « Metz Métropole Développement » a pour objet de fédérer les moyens pour renforcer les capacités d'actions des différents acteurs concernés par la promotion et le développement du territoire de l'agglomération messine.

L'Université de Lorraine (ex Université Paul Verlaine), l'Association des Grandes Ecoles de Metz (AGEM), l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM), l'Association « Club de Metz Technopôle », la Chambre de Commerce, d'Industries et de Services de la Moselle, ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, sont également membres fondateurs de « Metz Métropole Développement ».

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Association « Metz Métropole Développement » définissent chaque année un programme d'activités à partir duquel ils sollicitent tout partenaire financier et notamment Metz Métropole et la Ville de Metz, pour le versement de subventions permettant la réalisation de ce programme.

Dans cette optique, Metz Métropole soutient « Metz Métropole Développement » et a décidé de l'aider en lui attribuant une participation financière au titre de l'exercice 2014.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour but de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée par Metz Métropole à l'Association « Metz Métropole Développement » pour remplir sa mission d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Article 2 – Objectifs

L'Association « Metz Métropole Développement » doit remplir trois missions distinctes et complémentaires :

- promouvoir le territoire de Metz Métropole, à partir d'une analyse fine de l'image de l'agglomération messine et des forces et faiblesses du territoire,
- assurer le développement et l'animation du tissu économique local,
- accompagner Metz Métropole dans la formalisation de la stratégie de développement économique.

Dans ce cadre, l'Association « Metz Métropole Développement » doit accomplir les actions détaillées dans le programme d'actions 2014 annexé à la présente et qui s'articule autour des principaux leviers d'intervention suivants :

- Créer des conditions favorables à la création, au maintien et à l'implantation d'entreprises,
- Placer l'innovation au cœur de la compétitivité du territoire,
- Faire du commerce un levier d'action fort pour la métropole,
- Communiquer et promouvoir le territoire.

Article 3 – Les conditions de mise en œuvre de la convention

Article 3.1 – Les engagements de Metz Métropole

La participation de Metz Métropole

Metz Métropole attribue une subvention de :

- 1 050 000 € à l'Association « Metz Métropole Développement » contribuant à la réalisation des objectifs définis dans l'article 2 de la présente convention,

Modalités de versement

La subvention sera mandatée à l'Association « Metz Métropole Développement » selon les procédures comptables en vigueur.

La subvention fera l'objet du versement de quatre (4) acomptes de 262 500 € selon l'échéancier suivant :

- versement d'un acompte à la signature de la convention,
- versement d'un acompte en mai 2014,
- versement d'un acompte en septembre 2014,
- versement du solde en décembre 2014.

Le versement des acomptes sera effectué selon les disponibilités financières de Metz Métropole et sur la base de la présentation par l'Association « Metz Métropole Développement » des documents suivants :

- une demande écrite de sa part,
- un état de trésorerie prenant en compte le mois de versement et les deux mois suivants,
- un compte-rendu trimestriel d'avancement du programme d'actions de « Metz Métropole Développement ».

3.2 – Les engagements de « Metz Métropole Développement »

Communication

L'Association « Metz Métropole Développement » s'engage à faire mention de la participation de Metz Métropole sur tous les supports de communication et dans ses relations avec des tiers relatifs aux objectifs définis par la présente convention.

Comptes rendus et contrôle de l'activité

L'Association « Metz Métropole Développement » transmettra à Metz Métropole, au plus tard dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment :

- du rapport d'activité,
- du bilan financier de l'exercice concerné, avec ses annexes,
- du compte de résultat de l'exercice concerné, avec ses annexes,
- du rapport des commissaires aux comptes.

De plus, l'Association « Metz Métropole Développement » transmettra chaque trimestre à Metz Métropole un compte rendu d'avancement de son programme d'actions. A cet effet, des indicateurs de

suivi des actions soutenues seront définis conjointement entre « Metz Métropole Développement » et Metz Métropole.

Metz Métropole se réserve le droit de contrôler les renseignements donnés tant dans le compte rendu financier que dans les comptes visés ci-dessus.

A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes les pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de Metz Métropole sont sauvegardés.

L'Association « Metz Métropole Développement » devra également communiquer à Metz Métropole tous les procès-verbaux de ses Assemblées Générales, ainsi que de son Conseil d'Administration.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'Association « Metz Métropole Développement » à l'objet pour lequel elle a été octroyée, Metz Métropole se réserve le droit de demander à l'Association « Metz Métropole Développement » le remboursement partiel ou total de la somme perçue.

Un remboursement partiel ou total de ladite subvention pourra également être demandé par Metz Métropole lorsque l'Association « Metz Métropole Développement » aura, volontairement ou non, cessé en cours d'exercice tout ou partie des actions visées par la présente convention, sauf motif valable (cas de force majeure).

Dispositions diverses

Par ailleurs, « Metz Métropole Développement » :

- accomplit les démarches prévues par les lois et règlements en vigueur pour le recrutement de son personnel propre et informe Metz Métropole préalablement aux nouvelles embauches et créations d'emploi,
- s'engage à mettre en œuvre en faveur de son personnel des conditions de rémunérations et des dispositifs de carrière en rapport avec ceux applicables aux fonctionnaires communautaires.

Article 4 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014.

Elle s'achèvera le 31 décembre 2014, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, et en ayant respecté un préavis d'un mois.

Article 5 – Résiliation

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Association « Metz Métropole Développement », la présente convention n'est pas appliquée, Metz Métropole se réserve, après avoir entendu les motifs de l'Association « Metz Métropole Développement », la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis, ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

Article 6 – Litige

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si dans le délai de trois (3) mois à compter de la réception de l'une des parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent, de l'objet de leur litige.

Fait à Metz, le

en deux exemplaires originaux.

Le président de l'Association « Metz Métropole
Développement »

Le Président de la Communauté d'Agglomération
de Metz Métropole

Thierry JEAN

Jean-Luc BOHL

Acte à classer**DE-MMD34****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-02-26T15-02-49.01 (MI78788253)

Identifiant unique de l'acte : 057-245700240-20140224-DE-MMD34-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : " Metz Métropole Développement " : attribution d'une subvention pour 2014 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens



Date de décision : 24/02/2014

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. SubventionsActe : [erdp34.PDF](#)Pièces jointes : [erdp34 annexe.PDF](#)

Préparé

Date 26/02/14 à 15:02

Par [DELLES Catherine](#)

Transmis

Date 26/02/14 à 15:02

Par [DELLES Catherine](#)

Accusé de réception

Date 26/02/14 à 16:39